

DÉLIBÉRATIONS

DÉPARTEMENT DU LOIRET

ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
COMITÉ SYNDICAL DU PETR GÂTINAIS MONTARGOIS

Membres en exercice :	67	DÉLIBÉRATION N°	5/2024
Membres présents :	35		
Nombre de pouvoirs :	3	SÉANCE DU	2 avril 2024
Nombre de votants :	38		

Date de convocation : 20 mars 2024

Date d'affichage : 10 avril 2024

Le deux avril deux mille vingt-quatre, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente, à Vimory en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Frédéric NÉRAUD, Président du PETR Gâtinais montargois.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MMES et MM.

CCCCFG : COUTEAU Evelyne, DUCARDONNET Alexandre, JOBET Yohan, MALET Jean-Jacques, MARTIN Valérie, MARTINON Pierre, MOREAU Philippe, WURPILLOT Stéphanie.

3CBO : BETHOUL Christophe, CHEVALIER Jean-Luc, CORBY-GUÉNÉE Catherine, HAMON Stéphane, MONIN Ghislaine.

CC4V : DHAMS Hélène, LAMIGE-ROCHE Chantal, LARCHERON Gérard, NÉRAUD Frédéric.

AME : BASCOP Valérie, BILLAULT Jean-Paul, CARNEZAT Marie-Laure, CHARLES Valerie, COULON François, DEMAUMONT Franck, DESRUMAUX Vincent, DIGEON Benoît, DUCHENE Jean-Marie, GODEY Éric, De LAPORTE Hélène, LELIEVRE Gérard, LEON Fabien, LORENTZ Gérard, PONLEVE-LAURENT Christiane, PROFFIT Alphonse, TERRIER Charles, VAREILLES Philippe.

PARTENAIRES : GABORET Jalila, MAYSTRE Christelle, BONNEAU Cécile.

ABSENTS EXCUSÉS : MMES et MM.

CCCCFG : FEVRIER Albert, DE WILDE Florent.

3CBO : BURON Jocelyn,

CC4V : BERNARD Françoise, BERTHAUD Jean, FACY Joël, GADOIS Céline.

AME : BOUQUET Christophe, BOUSCAL Fabrice, DUPATY Gérard, GAILLARD Michel, MANAI AHMADI Asma.

POUVOIRS : M. De WILDE Florent a donné pouvoir à M. JOBET Yohan, M. FACY Joël a donné pouvoir à MME. LAMIGE-ROCHE Chantal, M. DUPATY Gérard a donné pouvoir à M. BILLAULT Jean-Paul, M. GAILLARD Michel a donné pouvoir à MME. De LAPORTE Hélène.

Secrétaire de séance : Valérie MARTIN, Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2024

Application agréée E-legalite.com

PARTICIPATION DES EPCI 2024

PJ : Tableau Récapitulatif

Considérant la contribution annuelle des collectivités au prorata du nombre d'habitants, sur la base des chiffres actualisés de la population DGF (Dotation Globale de Fonctionnement).

Vu le Budget Primitif adopté ce jour par le Comité Syndical, et l'inscription de **197 660.40 € pour les 3 Communautés de Communes et de 182 649.60 € pour la Communauté d'Agglomération** à l'article 74758 au titre de la participation des Communautés de Communes et Communauté d'Agglomération membres.

Considérant comme base de calcul la population DGF du PETR Gatinais montargois égale à **135 825 habitants**,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE à 2,80 € par habitant la contribution annuelle des Communautés de Communes et de la Communauté d'Agglomération nécessaire au fonctionnement du PETR,

ARRÊTE pour chaque Communauté de Communes et pour la Communauté d'Agglomération le montant de la contribution annuelle comme précisé dans le tableau joint à la présente,

CHARGE Monsieur le Président de mettre en recouvrement cette contribution dans les meilleurs délais,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Pour extrait, certifié conforme :

Le Président,
Frédéric NÉRAUD



REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2024

Application agréée E-legalite.com